



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE QUERCY BOURIAN

Le bourg
46340 LAVERCANTIERE
France

N° : FAC00000102
Date : 18/08/2025
N° client : 20

Réf. : Réf. aux BDL00000488 BDL00000517 BDL00000548 BDL00000549 BDL00000580

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000488 du 07/07/2025					
PONTE 06.07.25 DLC 03.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	4,00	Ens	6,30 €	25,20 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				25,20 €	
Bon de livraison N°BDL00000517 du 14/07/2025					
PONTE 13.07.25 DLC 10.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	4,00	ens.	6,30 €	25,20 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				25,20 €	
Bon de livraison N°BDL00000548 du 19/07/2025					
PONTE 17.07.25 DLC 14.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	3,00	ens.	6,30 €	18,90 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				18,90 €	
Bon de livraison N°BDL00000549 du 21/07/2025					
PONTE 20.07.25 DLC 17.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	2,00	ens.	6,30 €	12,60 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				12,60 €	
Bon de livraison N°BDL00000580 du 28/07/2025					
PONTE 27.07.25 DLC 24.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	6,00	ens.	6,30 €	37,80 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE QUERCY BOURIAN

Le bourg
46340 LAVERCANTIERE
France

N° : FAC00000102

Date : 18/08/2025

N° client : 20

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				37,80 €	

Détail de la TVA				Total HT	119,70 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	6,58 €
Réduite	119,70 €	5,50%	6,58 €	Total TTC	126,28 €
Règlement		Chèque			
Echéance(s)		126,28 € au 30/09/2025			

Le montant total s'élève à cent vingt-six euros et vingt-huit centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).